

Mémos d'un pèlerin

'Adel ibn 'Abdillak 'Abd al-Djabbâr

[HTTP://WWW.ISLAMWEB.NET/FRH/](http://www.islamweb.net/frh/)

<http://www.islamweb.net/frh/>

Cher pèlerin, visiteur de l'Antique Maison et des lieux sacrés,

Voici les memos d'un pèlerin que nous adressons à votre chère âme, envahie par la pureté des émotions et la sacralité des lieux saints. Il s'agit plutôt de messages d'amour et d'estime, adressés à tout pèlerin se dirigeant vers ces contrées bénies pour confirmer son allégeance à Allah, exalté soit-Il, et son appartenance sincère à cette communauté, en ayant la pleine volonté d'implorer le pardon d'Allah, exalté soit-Il, allant ainsi avec ses coreligionnaires croyants à la quête du bonheur, en obéissant à Allah, exalté soit-Il, et en bannissant la désobéissance.

Premier mémo : origine et fondement :

Le *Hadj* constitue le cinquième pilier de l'Islam. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : **« L'Islam est fondé sur cinq [piliers] [dont] faire le pèlerinage à la Maison pour ceux qui en ont les moyens »**. Il s'agit donc d'un fondement important, car pendant le *Hadj*, les cœurs se réconcilient, les dissimilitudes disparaissent et les frontières sont abolies. Aucune différence n'existe entre un Arabe et un non Arabe, un riche et un pauvre, une personne importante et une personne simple, un gouverneur et un gouverné. Tous les musulmans, sur un pied d'égalité, se tiennent sur les lieux sacrés avec les mêmes habits, le même objectif et la même préoccupation.

Le *Hadj* est un élément fondamental en matière religieuse, pour la suppression des différences séculières, l'orientation et les croyances, l'espoir et l'espérance, le reniement du polythéisme et de ses partisans et la purification des péchés, puisque le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : **« Celui qui aura fait le pèlerinage sans commettre d'actes impudiques, ni de désobéissances, sera absous de ses péchés et redeviendra tel qu'il était le jour où sa mère l'a enfanté. »**.

Il constitue également un élément fondamental pour entrer au Paradis et éviter l'Enfer. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : **« Le Hadj accompli correctement et avec piété n'aura d'autre récompense que le Paradis »** ; ou encore : **« Il n'est pas de jour où Allah affranchit autant de Ses créatures du feu de l'Enfer que le jour de 'Arafat »**.

Cher pèlerin,

Le *Hadj* est à l'origine d'œuvres éminentes, par lesquelles Allah, exalté soit-Il, vous a honoré. N'épargnez donc pas le moindre effort pour les accomplir et gagner leur récompense et leur grâce. Vous avez devant vous une occasion en or, un objectif bien déterminé, et une issue heureuse.

Deuxième mémo : une bonne nouvelle :

Les récits de la Sunna ont apporté beaucoup de bonnes nouvelles que nous transmettons aux pèlerins, implorant sincèrement Allah, exalté soit-Il, de les inscrire parmi ceux qui en profiteront :

1- 'Amr ibn al-'Âs, qu'Allah soit satisfait de lui, se rendit auprès du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) pour déclarer sa conversion à l'Islam et lui dit : « Donne-moi ta main droite pour que je te prête serment d'allégeance ». Quand le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) la lui donna, 'Amr, qu'Allah soit satisfait de lui, retint la sienne. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui demanda alors :

- « **Qu'as-tu 'Amr ?** »

- « Je pose une condition », répondit 'Amr.

- « **Quelle est donc cette condition ?** ».

- « Que je sois pardonné ».

- « **Ne sais-tu pas que la conversion à l'Islam efface les péchés commis précédemment, et qu'il en est de même de l'Emigration et du Hadj ?** », lui répondit le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

2- D'après ibn 'Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : « **Quant à la récompense que tu auras : quand tu sortiras à destination de la Maison sacrée, à chaque fois que ta monture avancera d'un pas, Allah, exalté soit-Il, t'inscrira une bonne action et t'effacera un péché. Quand tu feras halte à 'Arafat, Allah, exalté soit-Il, descendra ce jour-là jusqu'au Ciel le plus bas et vantera les mérites des pèlerins auprès des Anges en leur disant : 'Voici Mes serviteurs, ils sont venus vers Moi ébouriffés, par monts et par vaux, désirant Ma miséricorde et craignant Mon châtement sans Me voir. Qu'en serait-il alors s'ils Me voyaient ?'. Certes, si tu avais des péchés aussi nombreux que les jours de ce bas monde ou que les gouttes de pluie, Allah te les pardonnerait. Quand tu procèderas à la Lapidation, la récompense de cette œuvre sera thésaurisée auprès de ton Seigneur. Quand tu te rases la tête, tu auras pour chaque cheveu la récompense d'une bonne action. Quand tu feras le Tawâf al-ifâda, tu seras alors délivré de tous tes péchés, tel le jour où ta mère t'a enfanté** » [al-Tabarânî (al-Albânî : *hasan*)].

Qu'en pensez-vous alors ?

Troisième mémo : une richesse qui fera que l'on ne connaîtra plus la pauvreté :

D'après ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : « **Accomplissez fréquemment le pèlerinage et la 'Umra, car leur accomplissement fréquent repousse la pauvreté et les péchés, de la même façon que le soufflet élimine les scories du fer, de l'or et de l'argent** » (Tirmidhî).

En vertu de ce hadith, l'opulence et la protection contre la pauvreté sont les conséquences de l'accomplissement du *Hadj*. Autrement dit, les dépenses que le pèlerin engage pendant ce voyage béni lui reviennent au centuple. L'accomplissement du *Hadj* constitue un moyen d'éviter la pauvreté et l'indigence. Et si les moyens de transport modernes et confortables et les tentes luxueuses assurent au pèlerin un séjour calme et l'aident à accomplir les actes d'adoration dans un plein recueillement, ceci rend plus lourde la responsabilité de parvenir à l'objectif visé. Quant à la tergiversation dans l'accomplissement du *Hadj*, sous prétexte de craindre la pauvreté, les bousculades de la

foule, la chaleur ou le froid, cette attitude constitue une négligence déshonorante et un stratagème tramé par le diable pour décourager les gens.

'Umar ibn al-Khattâb, qu'Allah soit satisfait de lui, dit : « Imposez la capitation aux musulmans qui ont les moyens d'accomplir le *Hadj* et ne l'ont pas fait. Car ceux-ci ne sont pas des musulmans » (al-Bayhaqî).

Cher pèlerin,

Le *Hadj* est une énorme richesse dont vous profitez dans ce bas monde et dans l'au-delà. Et qui sait, il se peut que vous reportiez cette année l'accomplissement du *Hadj*, de peur d'être atteint par la pauvreté, et que vous comptiez l'année prochaine parmi les morts.

Rappelez-vous de cela et empresses-vous donc de vous inscrire parmi les pèlerins de cette année, avant qu'il ne soit trop tard, car les biens terrestres sont éphémères, la promesse provient d'Allah, exalté soit-Il, le garant en est le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) les témoins en sont les Anges, le lieu de son accomplissement est La Mecque et la récompense consiste en l'opulence dans le bas monde et le Paradis dans l'au-delà.

Quatrième mémo : les pieux prédécesseurs :

Après que le meilleur être humain (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) donna l'ordre suivant à ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux : « **Apprenez de moi vos rites [du pèlerinage]** », ils obtempérèrent. Faisons donc une halte avec quelques-uns de nos pieux prédécesseurs :

- Anas ibn Mâlik, qu'Allah soit satisfait de lui, entra en état d'*ihram* à Dhât all-'Irq, et ne parla que pour prononcer les évocations d'Allah, exalté soit-Il, jusqu'à ce qu'il terminât son *Hadj*.

- Quand le juge Churayh entra en état d'*ihram*, il restait tellement silencieux qu'il ressemblait à une vipère muette.

- Sufiân al-Thawrî ne cessait de commander le bien et d'interdire le blâmable pendant son aller et son retour.

- Lorsque al-Fadl ibn 'Ayyâd était à 'Arafat, il était à genoux, les yeux baignés de larmes.

- Bakr ibn 'Abdillah al-Muzanî a dit : « Si je n'étais pas parmi les pèlerins, j'aurais dit : 'Allah, exalté soit-Il, leur a pardonné' ».

- Al-Awzâ'i évoquait Allah, exalté soit-Il, en toutes circonstances avec plein de recueillement et d'humilité.

Ce sont des exemples à méditer !

Cinquième mémo : des paroles de lumière :

La dixième année de l'Hégire, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) accomplit le Hadj. Le neuvième jour de Dhoul-Hidja, environ 150 000 Compagnons se réunirent autour de lui et il leur fit son fameux sermon en disant : *« Ô gens, écoutez bien ce que je vais vous dire, car je ne sais pas si, après cette année-ci, je serai encore parmi vous. Tout comme vous considérez ce mois, ce jour, cette Cité comme sacrés, considérez aussi la vie et les biens de chaque musulman comme sacrés. J'abolis tout ce qui appartient à la période préislamique. La vengeance due aux meurtres commis dans cette période est abolie, et la première vengeance que j'abolis concerne le meurtre de l'un des nôtres, Ibn Rabî'a ibn al-Hârith. L'usure de la période préislamique est abolie et la première usure que j'abolis est celle pratiquée par l'un des nôtres, 'Abbas ibn 'Abd al-Muttalib ; je l'abolis totalement. Craignez Allah au sujet des femmes, vous les avez prises avec la protection d'Allah, leur sexe vous est licite par la parole d'Allah ; elles vous doivent de ne pas faire entrer chez vous une personne que vous détestez. Si elles agissent autrement, tapez-les légèrement. Vous devez pourvoir à leur subsistance et leur fournir leur habillement de manière convenable. Je vous ai laissé une chose qui fera que vous ne vous égarerez plus, le Livre d'Allah. Ô gens, il n'y aura pas de Prophète après moi, ni de communauté après vous. Si vous adorez dûment votre Seigneur, observez l'accomplissement des cinq prières prescrites, jeûnez le mois de Ramadan, vous acquittez de bon cœur de la Zakât, effectuez le pèlerinage et obéissez à vos gouvernants, vous entrerez au Paradis d'Allah. Si l'on vous interroge à mon sujet, que direz-vous ? »*. Ils répondirent : « Nous attesterons que tu as transmis le message, que tu as accompli ta mission et que tu as été sincère dans tes conseils ». Il (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit en levant l'index vers le ciel, puis en le pointant vers les gens : *« Seigneur, je Te prends à témoin »* trois fois.

Sixième mémo : ostentation et recherche de renommée :

De retour de son voyage de Hadj, le pèlerin se met à raconter ce qu'il a fait, en se vantant de ses œuvres et de ses paroles pendant son pèlerinage. Or, il oublie ainsi ou feint d'oublier que la sincérité exclusive envers Allah, exalté soit-Il, constitue l'essence du Hadj, par l'accomplissement duquel il ne doit chercher que l'agrément de son Seigneur, exalté soit-Il, Qui dit (sens des versets) : *« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif »* (Coran 98/5) ; ou : *« Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif »* (Coran 39/2) ; ou encore : *« C'est à Allah qu'appartient la religion pure »* (Coran 39/3).

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : *« Les actions ne valent que par les intentions de leurs auteurs et chacun ne recevra la récompense qu'il mérite que selon son intention »*.

Churayh témoigna : « Les véritables pèlerins sont peu nombreux, bien que les voyageurs soient en grand nombre. Beaucoup sont ceux qui font le bien, mais peu sont ceux qui ne visent par ceci que l'agrément d'Allah, exalté soit-Il ».

Ibn Radjab expliqua : « Le pèlerin ne doit pas viser par son *Hadj* l'ostentation, la renommée, la vanité, la fierté ou l'arrogance, mais plutôt (uniquement) l'agrément d'Allah, exalté soit-Il, et il doit faire preuve de modestie pendant son pèlerinage, se soumettre à Allah, exalté soit-Il, et être humble devant Lui par cet acte de dévotion ».

Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) accomplit le *Hadj* sur une selle de chameau usée et recouverte d'une couverture ne valant pas plus de quatre dirhams et dit : '**Seigneur, je T'implore de m'accorder un pèlerinage sans ostentation, ni recherche de renommée**' » (Ibn Mâdjah).

Le septième mémo : la *Talbiya* :

« *Labbayka-Allahumma labbayk, labbayka lâ charîka laka labbayk, Innal hamda wanni'mata laka wal mulk, lâ charîka lak* » (Me voici, Ô Allah ! Me voici, Ô Toi dont personne ne partage la divinité. Certes, les louanges, les biens et la royauté T'appartiennent, personne ne partage Ta divinité).

Une formule, répétée avec une voix retentissante par les pèlerins qui affluent par monts et par vaux pour profiter des avantages qui leur ont été accordés et pour annoncer leur allégeance à Allah, exalté soit-Il. Ils se dirigent vers la Maison sacrée, espérant la grâce d'Allah, exalté soit-Il, implorant Sa miséricorde, répondant à l'appel de leur aïeul Ibrâhîm (Alaihi Assalam) l'ami privilégié d'Allah, exalté soit-Il, avec plein de recueillement et de pureté.

Par la *Talbiya*, les pèlerins entreprennent un périple de foi, pendant lequel ils sont animés par le repentir sincère et par la volonté de se débarrasser de tout péché, dans le cadre de l'exaltation des lieux sacrés d'Allah, exalté soit-Il, et de la fidélité à la Sunna du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). La répétition de la *Talbiya* à haute voix constitue une preuve massue et une déclaration sincère de la grandeur d'Allah, exalté soit-Il, seul, ainsi qu'un engagement à obéir à Allah, exalté soit-Il, partout et toujours.

Quel appel magnifique, quelle réponse sublime !

La *Talbiya* n'est pas un hymne ou un refrain qu'un chœur répète après un ténor sans réfléchir à son sens. Le cas échéant, les pèlerins perdraient leur recueillement en suivant les voix qui répètent la *Talbiya*. Ce comportement enfreint aussi la Sunna, car c'est une perturbation pour les autres pèlerins. En outre, la *Talbiya* collective est une *bid'a* qui n'a aucun fondement, ce qui devient plus grave lorsque les voix des femmes deviennent plus élevées que celles des hommes, ce qui est un acte fort blâmable. Méfiez-vous donc des innovations religieuses et tâchez de suivre dûment la Sunna.

Journal d'un pèlerin :

- Le huitième jour de Dhoul-Hidja, appelé jour de la *Tarwiya*.

Ce jour-là, il est recommandé au pèlerin d'effectuer le *ghusl* et de se parfumer avant de porter les habits d'*ihram*. Ensuite, il entre en état d'*ihram* pour effectuer le *Hadj*. Il se met en état d'*ihram* en posant une condition, par crainte qu'il ne soit empêché d'accomplir les rites jusqu'au bout. Il passe la nuit du neuf à Mina, multiplie les *Talbiya*-s et accomplit les prières composées de quatre *rak'ât* de manière raccourcie.

- Le neuvième jour de Dhoul-Hidja : le jour de 'Arafat.

Il se dirige vers 'Arafat après le lever du soleil, et y accomplit de manière raccourcie les deux prières anticipées et conjointes de *Dhuhr* et de 'Asr. Il doit multiplier les invocations et les aumônes et répéter : « *Lâ Ilâha illa Allahu Wahdahu lâ Charîka lah. Lahul-Mulk wa Lahul-Hamd wa Huwa 'alâ Kulli Chay`in Qadîr* » (Nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah qui n'a point d'associé dans sa divinité. La souveraineté et les louanges Lui appartiennent et Il est Omnipotent).

- La nuit de Muzdalifa.

Il déferle avec quiétude et décence vers Muzdalifa après le coucher du soleil et, avant de s'y installer, y accomplit conjointement les prières *du Maghrib* et de '*Ichâ*' avec un seul *adhân* et deux *iqâmah*-s. Il doit bien dormir, sans accomplir d'autre prière sauf le *Witr*. Le lendemain, il accomplit la prière du *Subh*, se dirige si possible vers *al-Mach'ar al-Harâm*, y reste à invoquer Allah, exalté soit-Il, jusqu'à l'apparition franche de la lumière du matin.

- Le jour de la fête.

Il doit répéter fréquemment la *Talbiya* jusqu'au moment de la lapidation de la Stèle de 'Aqaba avec sept cailloux. Là, il interrompt la *Talbiya* et prononce le *Takbîr* à chaque fois qu'il lance un caillou. Il immole sa bête de sacrifice ce jour-là, se rase la tête ou se coupe les cheveux. En fait, le rasage est préférable pour les hommes. Quant aux femmes, elles coupent la longueur d'une phalange de chaque mèche de leurs cheveux. Ensuite, le pèlerin effectue le *Tawâf* et le *Sa'i*, selon le type de *Hadj* qu'il accomplit. Il pourra ensuite procéder à une désacralisation partielle.

- Les jours de *Tachrîq* (les 11, 12 et 13 Dhoul-Hidja).

Le pèlerin procède à la Lapidation des trois Stèles, en commençant par la Petite, puis la Moyenne, et en terminant par la Grande, appelée la Stèle de 'Aqaba. La lapidation doit être effectuée en jetant sept cailloux contre chaque Stèle, tout en prononçant le *Takbîr* à chaque caillou lancé.

Selon la Sunna, il est recommandé au pèlerin, après la Lapidation respective de la Petite et de la Moyenne stèles, d'invoquer longuement Allah, exalté soit-Il, en levant les mains au ciel. Ensuite, il doit absolument passer la nuit à Mina pour conclure les rites du *Hadj* par le *Tawâf al-Wadâ'*.

Dialogue avec les habits de l'*ihram* :

- « Qui êtes-vous ? Voulez-vous vous présenter ? »
- « Nous sommes les compagnons du pèlerin pendant les rites du *Hadj*. Nous sommes ceux qui lui rappellent le jour où il quittera ce bas monde vers l'au-delà et le linceul qui l'enveloppera ».
- « Pourquoi êtes-vous de couleur blanche ? »
- « Telle est la tradition du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et de ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux. C'est ce qui nous a été prescrit. Et puis, le blanc est le symbole de la pureté et de la limpidité de l'intention et de l'action ».
- « Y a-t-il une chose qui vous a beaucoup plu ? »
- « Un homme qui nous porte fréquemment et qui, quand il le fait, ne cesse de supplier et d'implorer Allah, exalté soit-Il, et de répéter la *Talbiya* ».
- « Y a-t-il une chose qui vous a beaucoup importunés ? »
- « Le gaspillage de ces moments bénis dans les on-dit et les actes futiles ».
- « Avez-vous un souhait cher ? »
- « Le repentir de celui qui nous porte, l'acceptation par Allah, exalté soit-Il, de son repentir, et qu'il se souvienne constamment du bienfait d'Allah, exalté soit-Il, Qui lui a permis de nous porter et, par conséquent, qu'il n'oublie point l'honneur de nous porter et notre importance dans son cœur ».
- « Quand ressentez-vous de la joie ? »
- « Quand nous nous remémorons le hadith, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit que si le pèlerin trépassé, il sera ressuscité le Jour de la Résurrection, répétant la *Talbiya*, parce qu'il nous porte. Imaginez-vous ! ».
- « Quel est le conseil que vous adressez à celui qui vous porte ? »
- « Il doit nous respecter en s'abstenant de proférer des paroles impudiques, d'avoir un comportement pervers et de proférer des injures. Ce qui nous froisse beaucoup, c'est le pèlerin qui fume en nous portant, ce qui nuit à l'essence du recueillement, de la quiétude et de la décence ».
- « Enfin, parmi les pèlerins, qui aimez-vous et qui détestez-vous ? »
- « Nous aimons celui qui commande le bien, le pieux, le bienfaisant, qui dissimule ses défauts aux yeux d'autrui. Et nous détestons l'impie et le désobéissant. Nous disons à tous que le *Hadj* accompli correctement et avec piété n'a d'autre récompense que le Paradis ».

Je vous rappelle de multiplier les invocations :

Cher pèlerin, quiconque continue à frapper à une porte, finira par la voir s'ouvrir, et quiconque multiplie les invocations se verra exaucé. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : **«Allah est Pudique et Généreux ; c'est par Pudeur qu'Il se refuse de rejeter les invocations d'un homme qui lève les mains vers Lui, de ne pas les exaucer, et de le décevoir.»**

Quelle scène plus magnifique que celle des pèlerins qui, les yeux en larmes et armés d'une espérance sincère, implorant leur Seigneur, exalté soit-Il, Lui demandent de les combler de Sa grâce et de Son pardon ?

Leurs mains sont levées vers Lui pour Le supplier, leur langue Le loue ardemment, leur cœur a grand espoir en Lui dans cette contrée pure, au cours de cette saison bénie et à cette halte imposante, surtout le Jour de 'Arafat, le meilleur jour de l'année. C'est le jour du pardon des péchés, de la dissimulation des défauts et de l'obtention de la récompense attendue. Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit : « **Allah dit : 'Ô Mes serviteurs, Je vous prends à témoin que J'ai pardonné aux bienfaisants d'entre eux et que J'ai passé sur les mauvaises actions de ceux qui ont mal agi' ».**

Empressez-vous donc d'invoquer votre Seigneur, exalté soit-Il, et vous serez certes exaucé.

Les faibles :

Cher pèlerin, voici quelques exemples de pèlerins faibles, présentés sous une forme simplifiée et selon une approche nouvelle :

1- Un pèlerin dont l'œuvre est faible : il compte dans son *Hadj* sur l'imitation d'autrui, sans se procurer des informations authentiques auprès de ceux qui évoquent Allah, des muftis et des savants.

2- Un pèlerin dont les dépenses sont faibles : il a payé les frais de son *Hadj* avec de l'argent qu'il a gagné de manière illicite, oubliant qu'Allah, exalté soit-Il, est Bon et n'accepte que ce qui est bon.

3- Un pèlerin faible dans son *ihram* : il ne ressent pas la grandeur et la décence de ces habits, s'en lasse peut-être même et désire s'en débarrasser.

4- Un pèlerin dont l'amour pour les lieux sacrés est faible : il demande fréquemment la date du retour et de la fin des rites, comme si les lieux sacrés n'avaient aucune valeur pour lui.

5- Un pèlerin dont le contrôle sur les organes de son corps est faible : ses yeux cherchent les défauts d'autrui, sa langue ne cesse de médire des autres pèlerins et de proférer des insultes et des mensonges, ses mains n'hésitent pas à commettre des vols, sans égard à la sacralité du lieu. Il peut également fumer en public, et donner ainsi un mauvais exemple aux autres.

6- Un pèlerin, dont l'observation des actes culturels est faible : il est toujours inattentif, loin de l'observation de la Sunna, comme si le *Hadj* était un fardeau, duquel il voulait se débarrasser.

Voici quelques exemples affligeants qui montrent différents types de faiblesse et que nous donnons pour appeler les pèlerins à rester forts dans l'accomplissement des

bonnes actions, à faire du *Hadj* un nouvel élément dans leur vie, les amenant à faire preuve de force de volonté pour atteindre l'objectif et œuvrer en conséquence.

La femme pendant le *Hadj* :

Chère sœur,

Félicitations pour le pèlerinage à la Maison d'Allah, exalté soit-Il, et aux lieux sacrés. Voici quelques points de repères relatifs à la foi. Espérons que vous y réfléchirez et les accepterez de bon cœur et en faisant des invocations.

1- La femme en état d'*ihram* ne doit porter ni de *niqâb*, ni de gants. Cependant, elle ne doit pas dévoiler son visage ni ses mains devant des hommes non *mahram*, en vertu du récit de Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, dans lequel elle dit : « Alors que nous participions au pèlerinage en compagnie du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) des pèlerins voyageant à dos de chameau nous croisaient. Chaque fois qu'un groupe passait juste devant nous, nous rabattions nos voiles sur nos visages. Quand ils nous avaient dépassées, nous les découvriions de nouveau ».

2- La femme en état d'*ihram* ne doit pas prononcer la *Talbiya* à haute voix. Elle doit la répéter de façon à être entendue seulement par les femmes ou les hommes *mahram* qui se trouvent juste à côté d'elle.

3- Evitez de bousculer les hommes pendant les rites et il n'est pas obligatoire d'atteindre la Pierre noire ou le coin yéménite quand il y a foule. Par ailleurs, pendant le *Sa'i*, vous ne devez pas accélérer l'allure en parcourant la partie comprise entre les deux signaux, car il s'agit là d'un devoir imposé exclusivement aux hommes.

4- Si vous êtes faible, vous serez autorisée à quitter Muzdalifa à la fin de la nuit et à effectuer la lapidation de la stèle de 'Aqaba avant la foule. En outre, nul grief à vous faire si, pendant les jours de Tachriq, vous reportez la lapidation jusqu'à la nuit, également pour éviter les bousculades.

5- Chère sœur, prenez garde à ne pas dormir devant les hommes et en particulier sur les grandes esplanades, à ne pas dévoiler avec indifférence votre '*awra*, votre visage, vos mains ou vos pieds en faisant les ablutions devant les hommes, ou à sortir de votre lieu de résidence sans *mahram*.

In fine,

La femme qui a ses menstrues ou ses lochies ne doit pas effectuer le *Tawâf al-Wadâ'* ; une disposition stipulée par le Sage Législateur (Allah) pour faciliter les choses aux femmes. Vous devez donc louer et rendre grâce à Allah, exalté soit-Il, qui vous a élue pour accomplir cette obligation et pour profiter des moments de Sa miséricorde et de Son pardon.

Le téléphone :

<http://www.islamweb.net/frh/>

Les portables et les téléphones fixes qui se trouvent dans les lieux sacrés sont un grand bienfait, car le pèlerin parvient ainsi à prendre des nouvelles des membres de sa famille rapidement, à bas prix, et quand il veut, comme s'il était parmi eux, et à leur raconter les détails de son pèlerinage pour que la distance qui les sépare d'eux et la durée de la séparation soient moins pénibles. En revanche, certains pèlerins abusent de ces moyens de communication, et notamment du portable. Des scènes navrantes nous montrent comment certains pèlerins gaspillent leur temps et passent des moments précieux à passer des appels téléphoniques, à bavarder et à rire comme s'ils faisaient fi de tout, même sur des lieux aussi honorables que ceux du *Tawâf*, du *Sa'î*, de la lapidation les jours de fête et même la veille, le jour de la halte à 'Arafat où les pèlerins abandonnent tout et s'attachent uniquement à l'invocation et à l'espérance en la miséricorde d'Allah, exalté soit-Il. Ils ont oublié qu'il sera peut-être impossible de rattraper ces moments, même en dépensant des milliards de dinars. D'autres passent de longues heures, et plusieurs fois par jour, à faire la queue devant les cabines téléphoniques, alors qu'ils pourraient passer ces appels en dehors des moments louables d'adoration.

Des leçons à tirer de la Lapidation :

1- La lapidation ne vise pas à lapider le diable, mais il s'agit d'un rituel, voué exclusivement à Allah, exalté soit-Il, une imitation de l'attitude d'Ibrâhîm (Alaihi Assalam) et du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)

2- La lapidation des stèles est un acte d'obéissance à Allah, exalté soit-Il, pour obtempérer à Son ordre, un acte visant à soumettre Satan et à répondre à l'appel divin.

3- La lapidation concrète symbolise la « lapidation » abstraite de la désobéissance, de la domination des passions et des instigations diaboliques.

4- En procédant à la lapidation, le pèlerin se remémore l'histoire de l'obéissance sincère d'Ibrâhîm (Alaihi Assalam) l'ami privilégié d'Allah à qui son Seigneur, exalté soit-Il, ordonna d'égorger son propre fils.

4- Le pèlerin qui effectue la lapidation est conscient qu'il a été affranchi du Feu, que son œuvre a été acceptée et que ce rite accompli est voué à Allah, exalté soit-Il, pour désavouer le diable et s'éloigner de lui.

D'après Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : « **Le Tawâf, le Sa'î entre Safâ et Marwa et le jet des cailloux furent prescrits pour (faire triompher) l'évocation d'Allah, exalté soit-Il** ».

La *Da'wa* pendant le *Hadj* :

Des occasions précieuses sont négligées par les prédicateurs. Pendant la saison du *Hadj*, ils peuvent rencontrer les musulmans provenant de tous les pays islamiques, sans se donner la peine de voyager vers ces pays ni d'obtenir des visas, c'est comme si la saison du *Hadj* était un rassemblement mondial.

Les prédicateurs, plus que les autres, doivent a fortiori profiter de cette saison pour sauver les gens du Feu et du polythéisme. Combien de pèlerins effectuent les tours rituels autour de la Ka'ba, puis, de retour dans leur pays, effectuent des tours similaires autour des tombes et des mausolées ? Combien de pèlerins ont immolé leur bête de sacrifice, puis, de retour à leur pays, ont fait des offrandes en faveur des charlatans et des sorciers ? Combien de pèlerins ont abandonné leurs vêtements pour porter les habits d'*ihram*, sans pour autant abandonner les fétiches et les grigris qu'ils attachent à leurs mains ou pendent à leurs cous ?

Des scènes innombrables montrent des pèlerins qui prononcent la *Talbiya* et déclarent l'unicité d'Allah, exalté soit-Il, puis ne tardent pas à tomber dans des actes de polythéisme, ce péché majeur qui mène à la damnation.

En embrassant la Pierre Noire, 'Umar, qu'Allah soit satisfait de lui, disait : « Je sais bien que tu n'es qu'une pierre et que tu ne peux ni m'être utile ni me porter préjudice. Si je n'avais pas vu le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) t'embrasser, je ne t'aurais jamais embrassée ».

Un appel à tous les prédicateurs : faites de la saison du *Hadj* une occasion de guider les autres vers les bonnes actions, en recourant à de douces paroles et à un bon comportement. Nous implorons Allah, exalté soit-Il, d'accorder une récompense à tous.

En conclusion :

Cher pèlerin, qu'Allah, exalté soit-Il, accepte nos œuvres et les vôtres, qu'Il élève votre rang, pardonne vos péchés et vous rende à votre famille sain, sauf et en bonne santé.
Âmîn.